

Mise en place du prélèvement automatique dans Fluo

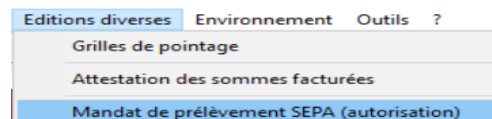
Prérequis

- La collectivité doit délibérer pour mettre en œuvre ce nouveau moyen de paiement pour une ou plusieurs prestations.
- La collectivité doit demander à la trésorerie son Identifiant de Créancier Sepa (ICS).

Rappel : l'ICS est unique par collectivité (ex. : si vous disposez d'un ICS sur le budget principal, le même sera également utilisé sur les budgets annexes "Eau", "Assainissement"...)

- La collectivité doit communiquer aux redevables un formulaire d'accord de *mandat de prélèvement SEPA*. L'acceptation du prélèvement se traduit par le retour de ce formulaire complété, daté, signé et accompagné d'un RIB du compte à débiter.

Ce formulaire est à imprimer depuis Fluo via le menu suivant :



- La collectivité doit définir avec la trésorerie les modalités de prélèvement (date de prélèvement, minimum à facturer).
- Vos dossiers de facturation dans Fluo doivent être déjà paramétrés au PES ASAP Editique.
- Vos factures dans Fluo doivent être mises en historique avant de commencer le paramétrage de vos dossiers au prélèvement automatique.
- Vos budgets dans Corail doivent être déjà paramétrés au PES Facture ASAP.

Saisie de la RUM (Référence Unique de Mandat), de « la date de signature » du mandat de prélèvement SEPA et paramétrage de la « Séquence de présentation »

- **La RUM**, associée à un Identifiant Créancier SEPA (ICS), permet d'identifier avec certitude une autorisation de prélèvement donnée par un débiteur à un créancier ainsi que tous les prélèvements émis sous cette référence dans le système bancaire.
- **La date de signature** est la date d'autorisation de prélèvement qui figure sur le mandat de prélèvement SEPA.
- Chaque prélèvement SEPA émis dans le cadre d'un mandat doit comporter une valeur indiquant sa **séquence de présentation**.

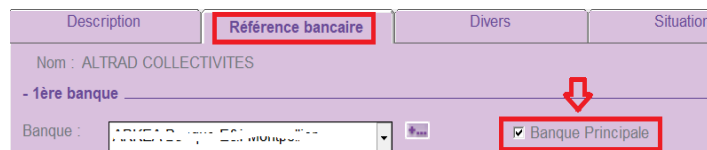
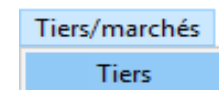
4 VALEURS SONT POSSIBLES :

- **02 - FRST (First = 1er prélèvement d'un prélèvement récurrent) :**
C'est le 1er prélèvement SEPA émis et traité pour ce mandat. Si un 1er prélèvement SEPA a déjà été émis mais rejeté par la banque du débiteur avant sa date d'échéance, le prélèvement SEPA suivant sera à nouveau considéré comme un « First ».
- **03 - RCUR (Prélèvement intermédiaire d'un prélèvement récurrent) :**
Ce n'est ni le 1er ni le dernier prélèvement SEPA émis et traité pour ce mandat.
- **04 - FNAL (Final = Dernier prélèvement d'un prélèvement récurrent) :**
C'est le dernier prélèvement SEPA émis pour ce mandat.
- **01 - OOFF (OneOff = prélèvement ponctuel) :**
Ce prélèvement est ponctuel et ne donnera pas lieu à une série. Il n'y aura donc plus d'autres prélèvements possibles avec le même mandat.

Lorsqu'un redevable change de RIB, vous devez réaliser les actions suivantes avant de le facturer :

- Faire signer un nouveau formulaire d'accord de mandat de prélèvement SEPA au redevable.
- Mettre à jour ses références bancaires.
- Affecter une nouvelle RUM au redevable.
- Mettre la séquence de prélèvement sur « 02 - FRST (FIRST = 1er prélèvement d'un prélèvement récurrent) ».
- Saisir la nouvelle date de signature.
- **Dans Corail :**

- ✓ Mettre à jour les références bancaires du tiers affecté au redevable depuis le menu
- ✓ S'assurer que la nouvelle banque est bien paramétrée en banque principale.

A screenshot of a software form titled 'Référence bancaire'. The form has a purple header with tabs for 'Description', 'Référence bancaire', 'Divers', and 'Situation'. The 'Référence bancaire' tab is active. Below the header, the text 'Nom : ALTRAD COLLECTIVITES' is visible. Underneath, there is a section for '- 1ère banque' with a dropdown menu for 'Banque' and a checkbox labeled 'Banque Principale'. The checkbox is checked, and a red arrow points to it from above. The dropdown menu shows 'ALTRAD - Banque Principale'.

Mise en place du prélèvement automatique dans Corail

Pour un faible volume de facturation, vous pouvez émettre des titres de facturation directement dans Corail sans utiliser Fluo.

Prérequis :

- La collectivité doit délibérer pour mettre en œuvre ce nouveau moyen de paiement pour une ou plusieurs prestations.
- La collectivité doit demander à la trésorerie son Identifiant de Créancier Sepa (ICS).
- La collectivité doit communiquer aux redevables un formulaire d'accord de mandat de prélèvement SEPA. L'acceptation du prélèvement se traduit par le retour de ce formulaire complété, daté, signé et accompagné d'un RIB du compte à débiter.

Un lien pour télécharger un exemplaire du formulaire d'accord de mandat de prélèvement SEPA est disponible dans la documentation.

- La collectivité doit définir avec la trésorerie les modalités de prélèvement (date de prélèvement, minimum à facturer).
- Vos budgets dans Corail doivent être déjà paramétrés au PES Facture ASAP.